



## Problème avec mon bailleur; l'OPHLM de Millau

Par **COLIBRIS**, le **24/01/2015** à **15:48**

Bonjour,

J'étais à Millau centre et j'ai déménagé toujours sur Millau vers l'office H.L.M. Joli petit studio avec vue imprenable sur le Larzac et conditions matérielles idéales compte tenu de ma petite retraite.

Le revers de la médaille: contrat de location par tranche de trois mois tacitement renouvelable...?

Organisation de l'office H.L.M avec une rigueur casi militaire à la limite de la correction. J'ai eu plusieurs fois affaire à un comportement verbale extrêmement agessif au téléphone et de visu, sans parler de l'anti-parisianisme primaire à peine voilé. Tutoiement du gardien et autoritarisme à outrance de la personne responsable de l'état des lieux.

Que les 50% de braves gens à MILLAU me pardonnent.

Je suis à MILLAU depuis le mois de mai 2014; succession d'expériences désagréables au milieu de paysages à couper le souffle...

Concrètement je pensai si cela se reproduit; envoyer un mail ou un courrier à la direction de l'office en attendant.

Je m'étais adressé au conseil juridique de mon assurance habitation et j'ai eu une avis un peu timoré.

Je vous remercie pour votre aide

Par **domat**, le **24/01/2015** à **17:03**

bjr,

pour donner un conseil juridique, il faut une question qui fait défaut dans votre message.

vous pouvez effectivement porter ces faits à la connaissance de votre bailleur, mais je crains que cela n'ait grand effet.

je suis surpris de la durée de votre bail, en location vide avec une société, la durée de bail standard est de 6 ans renouvelable.

en location meublée la durée est en principe d'un an renouvelable pour une résidence principale.

cdt

Par **COLIBRIS**, le **24/01/2015** à **17:30**

Bonsoir,  
Je vous remercie pour votre réponse.  
je préfère attendre et si les événements se reproduisent qu puis-je faire?  
Merci.

Par **janus2fr**, le **25/01/2015** à **12:00**

Bonjour,  
Tout comme domat, je suis surpris par votre bail !  
Pourriez-vous nous préciser quel type de bail vous avez ?  
Une durée de 3 mois pourrait faire penser à un bail saisonnier (limité à 90 jours). Mais ce type de bail n'est pas renouvelable et la location ne peut pas être la résidence principale du locataire !  
Donc il semble que votre bail soit illégal, surtout pour un office HLM !!!